

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 478 Vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR, Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Peggy DICKENS, Didier CHAVRIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 9 h 00

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BEx, Vendredi 29 novembre à 18h30,</li> <li>• Samedi 30 novembre et Dim 1<sup>er</sup> décembre : conseil des territoires,</li> <li>• BEx, vendredi 13 décembre à 18h30,</li> <li>• Assemblée Générale Elective Fédéral, le 14 décembre 2024,</li> <li>• Elections des représentants des Sportifs de Haut Niveau, des Juges et Arbitres, des Entraîneurs, le 15 décembre 2024.</li> </ul>
2. Demande d'affiliation de Saint- Brieuc Canoë Kayak	<p>Saint-Brieuc canoë-kayak est une association loi 1901 créée le 23/09/2024. La structure est située à Saint-Brieuc (22). Elle a pour objet la pratique et la promotion des activités physiques et sportives de nature au travers principalement des sports nautiques avec les disciplines du canoë-kayak en loisir et en compétition, le développement de ce sport sur la commune de Saint-Brieuc, et étendre la pratique en milieu scolaire. Cette demande d'affiliation est motivée à la suite d'une scission avec l'ancienne association avec laquelle le club pratiquait sa passion ou celle des enfants (la MJC du Plateau à St-Brieuc) à la suite de désaccords avec le bureau et la direction de l'association mère. La MJC n'a pas accepté que les jeunes reprennent une cotisation puisqu'elle n'avait personne pour les encadrer.</p> <p>Avis favorable avec un fort soutien à l'affiliation de cette nouvelle structure pour le CDCK et un avis favorable du CRCK afin de permettre de réactiver une école de pagaie et de formation à la discipline du slalom pour le public jeunes en particulier, qui se retrouvait en grande difficulté dans l'organisation associative précédente.</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association ont été modifiés pour donner suite à la demande du service juridique et doivent être adoptés et signés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. L'affiliation de la structure sera effective à réception par le service des statuts validés lors de l'AGE.</p> <p><b>→ Le BEx valide cette affiliation en précisant que le Président Fédéral ne prend part au vote</b></p>

3. Demande  
d'affiliation de  
Villefranche  
Renneville Aviron  
Club du Lauragais

Villefranche Renneville Aviron Club du Lauragais est une association loi 1901 fondée en 2009. La structure est située à Renneville (31). Elle est affiliée à la FF Aviron et labélisée Ecole d'aviron 1 étoile. L'association a pour objet le développement et la pratique de l'aviron et de la rame, et de toutes activités nautiques.

Les moyens d'action sont notamment : l'organisation de tout entraînement, initiation, compétition ou manifestation entrant dans le cadre de son activité.

L'association souhaite être affiliée à la FFCK pour son activité Dragon Boat et Dragon ladies. Elle profite de deux biefs du canal du midi avec une berge aménagée par VNF pour la mise à l'eau des bateaux. Mais également d'une maison de la commune de Renneville le long du canal, avec sanitaire, douche, salle de musculation, qui lui est mis à disposition pour ses 90 licenciés. Le président fondateur du club fait partie de l'équipe de France Master de Dragon Boat.

L'association participe aux animations octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein. Des dragon ladies de Toulouse souhaite ouvrir l'activité Dragon Boat par le biais du club.

Visite technique effectuée par le CTR Eric BIAU, le 12/10/2024.

Avis favorable des services. Les statuts de l'association ont été modifiés pour donner suite à la demande du service juridique et doivent être adoptés et signés lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire. L'affiliation de la structure sera effective à réception par le service des statuts validés lors de l'AGE.

→ **Le BEx sursoit à cette affiliation, n'ayant pas reçu l'avis du Comité Régional.**

**DECISIONS du BUREAU EXECUTIF**

1. Comptes rendus  
du Bureau  
Enseignement  
Formation

Ordre du jour du 6 juin 2024

- Statistiques,
- Pagaies Couleurs
- Avancées travaux USEP
- Nirvelli et le monde scolaire

	Mai 2023	Mai 2024	
<b>AMFPC</b>	<b>197</b>	<b>140</b>	<b>63 %</b>
<b>MFPC</b>	<b>144</b>	<b>50</b>	<b>25 %</b>
<b>EF1</b>	4	0	
<b>CQP EC EV</b>	58	17	29%
<b>CQP EC MER</b>	19	11	58 %
<b>TOTAL CQP</b>	<b>77</b>	<b>28</b>	<b>36 %</b>

Les statistiques sont en nette baisse par rapport à l'année 2023 et aux années précédentes. Plusieurs hypothèses sont évoquées pour expliquer ces données : effet JO, effet fin olympiade, année creuse, baisse démographique, météo...

Pour le MFPC, les process de validation accélérée qui ont été mis en place fin 2023 en raison du changement de CQP peuvent expliquer une partie de la baisse.

<b>Pagaies Couleurs</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Delta %</b>
Pagaies Couleurs Blanches	156	153	99 %
Pagaies Couleurs jaunes	701	444	63 %
Pagaies Couleurs Vertes	1240	971	78 %
Pagaies Couleurs Bleues	478	368	77 %
Pagaies Couleurs Rouges	9	6	67%
Pagaies Couleurs Noires			
<b>Pagaies Couleurs TOTAL</b>	<b>2590</b>	<b>1792</b>	<b>69 %</b>

Une baisse globale d'environ de 30 % de la certification des Pagaies Couleurs.  
Il n'y a pas de liens avec le nombre de licenciés qui est stable à date ni avec le calendrier de compétition puisqu'il n'y a pas de gros changements par rapport à 2023.

Plusieurs propositions sont formulées :

- Réaliser une analyse statistique : avoir un regard régional sur le plan statistique pour identifier si c'est un problème national, ou si cela ne concerne seulement que quelques régions.
- Questionner les certificateurs :
  - o Question à réponse guidée : Un QCM sera proposé aux certificateurs
- Organiser une réunion de la commission nationale enseignement formation le 3 juillet de 19h00 à 21h00 via Teams.

Ordre du jour du 16 juillet 2024

- Guide du Président de CREF (le document non finalisé sera envoyé en amont de la réunion)
- Retour sur la réunion de Commission Nationale du 3 juillet 2024

Guide du Président de CREF :

Echange autour du guide. Répartition des dernières tâches à effectuer principalement sur le contenu de toutes les parties.

Retour sur la réunion de Commission Nationale du 3 juillet 2024 :

- Pagaies couleurs

La baisse des Pagaies Couleurs n'est pas particulièrement ressentie sur l'ensemble du territoire contrairement à notre inquiétude.

Les CREF ont néanmoins fait remonter qu'elles ne suivaient pas les volumes de validation faute d'outils disponibles. Plusieurs hypothèses sur les différentes baisses présentées : mauvaise météo, retard dans l'enregistrement des Pagaies Couleurs...

L'enquête sur le dispositif Pagaies Couleurs a été réalisée pour évaluer le dispositif Pagaies Couleurs, rassemblant un total de **372 réponses**. Celle-ci est toujours active en ligne mais le nombre de participations stagne depuis quelques jours.

Dans un premier temps une étude minutieuse des données sera effectuée après la période des JOP de Paris. Une présentation finale sera faite en octobre et permettra une vision complète du dispositif pagaies couleurs.

- AMFPC et MFPC

Même constat que pour les Pagaies couleurs pour ces deux formations au niveau local Des infos ont été transmises sur le CQP Eau Calme, pour les options Eau-vive et Mer des modifications doivent encore être faites.

Ordre du jour du 16 juillet 2024

- Pagaies Couleurs
- Organisation des temps de travail du 12/13 octobre
- Guide des présidents de CREF.

	<p>→ <b>Le BEx valide ces comptes-rendus</b>  <b>Le BEx remercie pour le travail fournis et la qualité des comptes-rendus réguliers</b>  <b>La réflexion sur la création d'une pagaie supplémentaire nous parait intéressante.</b></p>
<p>2. Cellule Stop violence</p>	<p>La cellule « Stop-violences » de la fédération a reçu le signalement d'une compétitrice pour discriminations subies lors des championnats du monde sur une discipline de haut niveau fédéral. La cellule n'a pas été en mesure de traiter le dossier courant août, au regard de l'actualité sportive de cet été.</p> <p>L'Association Internationale autorise toute personne à venir participer au championnat du Monde, les personnes s'engagent « sur parole » de leur capacité à esquimauté dans toutes les conditions. Il en résulte une séparation entre les athlètes sélectionnés pour constituer l'Equipe de France, même si pour ce type de compétition, une grosse partie des dépenses est à la charge des compétiteurs.</p> <p>Les points retenus par la compétitrice sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de soutien de la part des cadres sur place. La compétitrice reconnaît ses difficultés pour passer la barre dans certaines conditions de mer,</li> <li>• Refus d'accès au CERS de Capbreton, le 27 février lors d'un stage de sélection équipe de France,</li> <li>• Etat d'esprit du collectif France avec des propos moqueurs, envers une athlète australienne qui ne comprenait pas le français,</li> <li>• Demande à l'encadrement d'arrêter la discrimination, à son égard, lors de la troisième place pour la remise des prix,</li> <li>• Exclusion de cette compétitrice aux réunions importantes de la Commission nationale,</li> <li>• Absence de la mention de son podium sur une publication Facebook.</li> </ul> <p>Quatre entretiens ont été réalisés par la Cellule Stop Violence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il en ressort que selon les différents témoignages et notamment des personnes citées comme des soutiens, il apparaît difficile de caractériser les faits de discriminations à son égard.</li> <li>- Les entretiens font apparaître une problématique entre le niveau technique insuffisant de la compétitrice et les risques que cela entraîne lors de sa pratique dans des conditions de mer difficiles.</li> <li>- Les relations entre la compétitrice, et les autres membres de l'équipe ne sont pas des plus cordiales même si cela ne transparaissait pas pour certains, lors des championnats du monde.</li> <li>- Les entretiens font apparaître de la part du président de la commission Nationale, des comportements et des propos déplacés en public qui ne correspondent pas aux attentes d'un représentant de la fédération et de ses valeurs.</li> </ul> <p>→ <b>Le BEx souhaite soutenir cette compétitrice dans sa pratique. Le BEx demande à la commission nationale de faire preuve d'une attitude bienveillante avec toutes et tous les pratiquants sans discrimination. Il rappelle notre devoir d'exemplarité tant dans les propos que dans les attitudes et la nécessité de respecter notre charte éthique et déontologique. Des procédures disciplinaires pourraient être envisagées, en cas de récidive sur de tels comportements.</b></p>

<p>3. EDF Equipement de barrage sur Crissey</p>	<p>En l'absence d'accord lors des échanges menés pendant de longs mois avec la filiale d'EDF pour l'aménagement du barrage de Crissey sur le Doubs, la FFCK a été amené à effectuer un recours gracieux contre l'arrêté émis le 24/07/2024 par le préfet du Jura dans la mesure où le projet ne prévoyait ni passe à bateaux, ni chemin de contournement (envisagé seulement en option). Il est à noter que notre démarche a été soutenue par les élus du Grand Dole, ainsi que les services sports du Département du Jura et du SDJES 39. Ce recours a été transmis le 17 septembre 2024 et portait sur la formulation de l'arrêté préfectoral AP-2024-40-DREAL, du 22/07/2024, publié au Recueil des Actes Administratifs n°39-2024-07-019 le 24/07/2024, portant autorisation à la réalisation d'une passe à poisson et des travaux associés sur l'aménagement concédé de Crissey. Ce recours a eu pour effet la tenue d'une réunion de concertation entre les services de l'Etat, via la DREAL, les services sports du SDJES du Jura, la représentante des sports de nature du département du Jura, les représentants de nos organes déconcentrés, et les représentant du barragiste, EDF. Lors de cette réunion, il a été rappelé la nécessité pour le barragiste d'organiser le franchissement de son ouvrage, notamment au titre de ses responsabilités, pour assurer la sécurité du public (plus de 1 400 passages/été pour le seul club de Dole, auxquels il faut ajouter les pratiquants individuels, qui n'ont pour l'instant que le choix de débarquer directement sur l'ouvrage).</p> <p>Il est à noter que la mise en œuvre de cet aménagement de contournement reste conditionnée à l'obtention d'un accord sur la gestion future de l'ouvrage et fait l'objet d'une concertation préalable avec les représentants des utilisateurs à l'issue duquel le dimensionnement précis du dispositif de contournement pédestre sera présenté à l'administration. Dans le cas d'une incapacité à créer ce contournement par cette voie, comme il en a été mentionné lors de la réunion du 17/10/2024, le barrage de Crissey pourra être ajouté aux listes des ouvrages à signaler et des ouvrages à aménager, ou encore faire l'objet d'une prescription préfectorale d'aménagement."</p> <p><b>→ La solution de contournement terrestre présentée, avec les remarques qui ont été formulées (marches à réaliser dans un matériau pérenne notamment), ayant été validée par EDF et nous convenant, il est décidé par le BEX de notifier au préfet le retrait de notre recours. Le SATE établira en conséquence un projet de courrier en ce sens, à signer par le président.</b></p>
<p>4. Sanction sportive</p>	<p>A la suite des phases finales du Championnat de France de kayak Polo, et un Jury d'Appel qui n'avait pas pu statuer, par manque d'informations sur la présence des joueurs pendant le championnat de la saison régulière, le Bureau Exécutif avait proposé de renvoyer cette affaire en Instance Nationale de Régulation.</p> <p>Le point étudié est la suite à donner à la suite de la réclamation d'une équipe de Nationale 1, vis-à-vis d'un autre club à l'occasion des Play-Off de fin de saison. Une règle de l'annexe 2024 du règlement sportif Kayak Polo, précise « Les participants aux phases finales du Championnat de France, doivent avoir participé à au moins à 50% des matchs de la saison régulière ».</p>

	<p>Le joueur incriminé n'avait participé qu'à 7 matchs sur les 22 de la saison régulière et l'équipe ne respecte pas le règlement sportif. L'INR décide de déclasser cette équipe à la huitième place de ces Play-Off.</p> <p>→ <b>Le BEx se félicite de l'application du Règlement sportif.</b></p>																																																																
<p>5. Présence du BEx sur les AGE régionales</p>	<p>Un tableau des dates pour toutes les Assemblées Générales Electives des Régions Métropolitaines a été mise à jour par les services. Une répartition des membres du BEx a été effectuée, lors de cette réunion :</p> <table border="1" data-bbox="470 504 1479 1108"> <tr><td>Auvergne Rhone Alpes</td><td>17/11/2024</td><td>Distanciel</td><td>C. CHEVIET</td></tr> <tr><td>Bourgogne Franche Comté</td><td>16/11/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>E. GIRARD</td></tr> <tr><td>Bretagne</td><td>23/11/2024</td><td>Mixte</td><td>J. ZOUNGRANA</td></tr> <tr><td>Centre Val de Loire</td><td>22/11/2024</td><td>Distanciel</td><td>D. CHAVRIER</td></tr> <tr><td>Grand Est</td><td>16/11/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>E. GIRARD</td></tr> <tr><td>Haut de France</td><td>16/11/2024</td><td>Présentiel</td><td>C. CHEVIET</td></tr> <tr><td>Ile de France</td><td>16/11/2024</td><td>Distanciel</td><td>P. DICKENS</td></tr> <tr><td>Normandie</td><td>17/11/2024</td><td>Présentiel</td><td></td></tr> <tr><td>Nouvelle Aquitaine</td><td>16/11/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>F. HABRIOUX</td></tr> <tr><td>Occitanie</td><td>16/11/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>G. DANTIN</td></tr> <tr><td>Pays de la Loire</td><td>23/11/2024</td><td>Mixte</td><td>F. HABRIOUX</td></tr> <tr><td>Provence Alpes Côte d'Azur</td><td>23/11/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>F. SEILER</td></tr> <tr><td>La Réunion</td><td></td><td>Présentiel / visio</td><td>J ZOUNGRANA</td></tr> <tr><td>Guadeloupe</td><td>13/09/2024</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Guyane</td><td>19/10/2024</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Wallis et Futuna</td><td>26/10/2024</td><td>Présentiel + visio.</td><td>E. GIRARD</td></tr> </table> <p>Il manque encore des dates pour quelques Assemblées Générales Electives en territoires ultramarins.</p> <p>→ <b>Le BEx remercie les services pour le recensement de l'ensemble des dates de ces Assemblées Générales électorales et demande que confirmation soit demandée aux comités sur les modalités de participation en présentiel, à distance ou mixte. Le BEx propose la mise en place d'une Hotline pour pouvoir répondre à toute question réglementaire, lors des AG Electives des comités Régionaux en particulier sur le samedi 16 novembre.</b></p>	Auvergne Rhone Alpes	17/11/2024	Distanciel	C. CHEVIET	Bourgogne Franche Comté	16/11/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD	Bretagne	23/11/2024	Mixte	J. ZOUNGRANA	Centre Val de Loire	22/11/2024	Distanciel	D. CHAVRIER	Grand Est	16/11/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD	Haut de France	16/11/2024	Présentiel	C. CHEVIET	Ile de France	16/11/2024	Distanciel	P. DICKENS	Normandie	17/11/2024	Présentiel		Nouvelle Aquitaine	16/11/2024	Présentiel + visio.	F. HABRIOUX	Occitanie	16/11/2024	Présentiel + visio.	G. DANTIN	Pays de la Loire	23/11/2024	Mixte	F. HABRIOUX	Provence Alpes Côte d'Azur	23/11/2024	Présentiel + visio.	F. SEILER	La Réunion		Présentiel / visio	J ZOUNGRANA	Guadeloupe	13/09/2024			Guyane	19/10/2024			Wallis et Futuna	26/10/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD
Auvergne Rhone Alpes	17/11/2024	Distanciel	C. CHEVIET																																																														
Bourgogne Franche Comté	16/11/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD																																																														
Bretagne	23/11/2024	Mixte	J. ZOUNGRANA																																																														
Centre Val de Loire	22/11/2024	Distanciel	D. CHAVRIER																																																														
Grand Est	16/11/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD																																																														
Haut de France	16/11/2024	Présentiel	C. CHEVIET																																																														
Ile de France	16/11/2024	Distanciel	P. DICKENS																																																														
Normandie	17/11/2024	Présentiel																																																															
Nouvelle Aquitaine	16/11/2024	Présentiel + visio.	F. HABRIOUX																																																														
Occitanie	16/11/2024	Présentiel + visio.	G. DANTIN																																																														
Pays de la Loire	23/11/2024	Mixte	F. HABRIOUX																																																														
Provence Alpes Côte d'Azur	23/11/2024	Présentiel + visio.	F. SEILER																																																														
La Réunion		Présentiel / visio	J ZOUNGRANA																																																														
Guadeloupe	13/09/2024																																																																
Guyane	19/10/2024																																																																
Wallis et Futuna	26/10/2024	Présentiel + visio.	E. GIRARD																																																														

Fin du BEX à 11 h 20

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

